

ABONNEMENT

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 OCTOBRE

INFORMATIONS

Il y a du bon dans le discours prononcé par M. Goblet à Amiens. Malgré les airs de bravoure et les vocalises habituelles à la littérature officielle, il a osé dire la vérité, reconnaître que tout allait de travers et que, notamment au point de vue extérieur, le gouvernement de la République manquait de consistance. Ce n'est pas tout à fait ce qu'il a dit, mais, au fond, c'est bien cela qu'il a voulu dire.

J'aime assez cette franchise, dit le Figaro ; le découragement est, à certains moments, une marque d'esprit. Oui, M. Goblet a raison ; il faudrait, pour faire face aux difficultés sans cesse renaissantes, au dedans comme au dehors, un gouvernement très fort, appuyé sinon sur le consentement unanime de la nation, du moins sur celui d'une majorité compacte et satisfaite.

La République n'a pas voulu être ce gouvernement-là : elle a méconnu les intérêts, quand elle ne froissait pas les convictions ; elle a été laquaine, provocatrice contre les vaincus, pour s'aplatir devant ceux où elle voyait des vainqueurs, devant ces nouvelles couches dont Gambetta avait célébré l'avènement ; elle a découragé les bonnes volontés des modérés pour abdiquer devant les exigences radicales.

Il est clair qu'un ministère qui laisse rouvrir la Bourse du Travail, après les incidents du mois dernier, et qui se reconnaît impuissant à lutter contre le boulangisme autrement que par la persuasion et par les bonnes paroles, est en mauvaise posture pour négocier des alliances avec l'étranger, qui se demande — selon M. Goblet — à quelle faction la France sera livrée demain.

Hélas ! la faction d'aujourd'hui suffit pour inspirer toutes les réserves et pour expliquer cet appétit de changement dont le ministre a constaté les progrès chez les électeurs. La République actuelle lui paraît excellente — vous êtes orfèvre, monsieur

Goblet — mais il faut croire que beaucoup d'électeurs ne partagent pas cette opinion.

La République jacobine avait tout promis et n'a rien donné ! On veut voir et savoir ce qu'il y a à attendre d'un régime nouveau.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis hier matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le conseil s'est d'abord entretenu du voyage que M. le Président de la République va faire à Lyon, à Annecy et à Dijon.

M. Carnot partira de Paris le samedi 6 octobre et sera de retour le 11.

M. Lockroy, ministre de l'instruction publique, et M. Pierre Legrand, ministre du commerce, l'accompagneront.

M. le président du conseil, ministre de l'intérieur, a soumis à l'approbation du Président de la République un rapport sur la situation des étrangers en France.

Le décret conforme a été immédiatement signé par M. Carnot.

Les étrangers vont faire des déclarations faisant connaître leurs noms, nationalités, etc.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Le général Boulanger sera de retour à Paris demain 4 octobre.

Après quelques jours de repos, le général a l'intention de se rendre dans la Charente-Inférieure et de là dans la Dordogne.

A Périgueux, il présidera un banquet de deux mille couverts et sera à Paris pour assister à la rentrée des Chambres.

Hier, à midi, ont eu lieu les obsèques du regretté Berthelier, l'artiste si parisien et si estimé de tout ceux qui l'ont connu.

La cérémonie religieuse a eu lieu en l'église Notre-Dame-de-Lorette, tendue entièrement de draperies noires.

Après le service, le cortège s'est dirigé vers le cimetière Montmartre où quelques paroles d'adieu ont été prononcées sur la tombe du défunt.

ÉCONOMIES

Le gouvernement et la majorité républicaine qui, depuis longues années, ont grevé le budget de cent millions par an, en créant des fonctionnaires de l'ordre administratif, fonctionnaires souvent sans fonctions, comme le directeur des haras au Tonkin, cherchent à faire des économies pour répondre aux vœux des électeurs.

Bien entendu, ils se gardent bien de toucher à ces mêmes et inutiles fonctionnaires ; c'est sur d'autres chapitres que leurs réformes s'exercent.

Par exemple, la commission du budget, examinant le budget de la guerre, M. Ménilon, rapporteur, affirme que l'on peut réaliser de ce chef dix millions d'économie.

Or, dit un journal compétent, l'Avenir militaire :

« On assure que les économies proposées par M. Ménilon portent spécialement sur les chapitres relatifs à la remonte et à l'habillement. Il faut bien cependant continuer la réorganisation de notre cavalerie, telle qu'elle a été votée récemment ; et quant à l'habillement, on peut se demander sur quoi il est possible de rogner encore.

» Nous avons dit, ajoute ce journal, quels effets misérables on avait distribués cette année aux territoriaux, et, ces jours derniers encore, c'était une honte que de voir les haillons avec lesquels on renvoyait chez eux les hommes des classes 1883 et 1884. »

Si déplorables que soient de pareils procédés, il n'y a pas lieu de s'en étonner ; tout, plutôt que de toucher aux appointements des parasites républicains.

CINCINNATUS GRÉVY

Celui que l'on appelait « le vieux de l'Élysée » et qui répond au nom de Grévy vient de publier chez le F. Quantin (bon franc-maçon, éditeur des Rituels du

Suprême Conseil) un *Recueil de Discours Politiques, Plaidoyers, Messages, etc.*

Le titre est modeste ; mais l'ouvrage contient de véritables perles.

Qu'on en juge par ces quelques échantillons.

DANS UN DISCOURS D'OUVERTURE. — (M. Grévy venait d'être élu président de la Chambre pour la première fois.)

« ... Nos adversaires politiques, méconnaissant la grande œuvre de la Révolution, reprochent aux Assemblées parlementaires leur impuissance... Ils oublient que ces Assemblées ont rétabli l'ordre et la discipline dans nos Administrations où titres et honneurs étaient au plus offrant, où la vénalité des charges était un principe admis et consacré.

» Le népotisme était le corollaire fatal d'un pareil système de gouvernement. Les charges qu'on n'achetait pas, on trouvait naturel de les obtenir par l'intrigue, les relations de famille... De là, ces gouverneurs de colonies bizarres ; ces diplomates improvisés, ces officiers incapables et brouillons... De nos jours, on pourrait citer peut-être quelques exemples rares et isolés ! Mais... etc. »

DISCOURS SUR L'ABOLITION DE LA CONTRAINTE PAR CORPS. (Extrait.)

« ... La contrainte par corps, Messieurs, est une injustice et un anachronisme.

» N'est-il pas honteux de voir conduire en prison, priver d'air et de liberté, un débiteur souvent de bonne foi, qu'on assimile aux malfaiteurs pour une créance peut-être insignifiante ?... Que pensera de malheureux, quand il apprendra par les journaux l'acquiescement scandaleux de tant d'agioteurs éhontés, qui, sachant ruser avec la justice, pillent impunément le petit rentier crédule ?

» Cette comparaison, qui s'impose, aura sur les masses une influence démoralisatrice... »

DISCOURS SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

« ... La liberté de la parole et de la

39 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

Le premier soir de Camille fut d'étudier, mais avec prudence, le voisinage de sa fenêtre. Vis-à-vis, l'hôtel de Genève alignait ses rangées d'ouvertures comme de mystérieux couvercles de boîtes qui cachent des familles, des couples d'étrangers, des touristes solitaires. Quelle était celle qui lui dissimulait la ravissante Eva entre son hargneux père et sa poltronne de tante ? Tous les châssis étaient clos ; il les étudia l'un après l'autre. Aucun ne lui révéla le secret de son intérieur et la silhouette de ses locataires.

Un point d'interrogation nouveau se posa dans ses incertitudes. Logeaient-ils sur la rue ou dans la cour ? Quoiqu'il en fût, il ne pouvait se présenter, émettre ses intentions, risquer sa demande après les accidents dont il avait été la victime. Il devait auparavant faire tomber les apparences fâcheuses, apprivoiser les antipathies, assiéger des indifférences et conquérir la jeune fille.

— Et l'on me soutenait que rien n'était plus

facile que de se marier ? Un oui des deux parts, quinze jours d'affiches, un petit contrat, une grosse noce... et puis, voilà ! Je ne me rebute pas néanmoins, et pour demain, je crois avoir assez ingénieusement imaginé un plan de reconnaissance ! Nous verrons si Castagno et Castagna ne forceront point ma belle à se montrer à une vitre comme jadis les sorcières de cette Campanie évoquaient la lune dans un seau d'eau.

Camille passa la nuit à bien dormir. Il rêva que sa fiancée avait huit cheveux, huit seulement ; c'était peu et c'était laid. Quatre cordes de violon et quatre cordes de mandoline. Lui, les pinçait avec passion et jouait une valse fantastique dans les tourbillons de laquelle valseaient avec échevellement le père et la tante.

Il jouait encore et le couple bondissait toujours quand le soleil levant le tira de cette ridicule fantasmagorie. Les deux Italiens étaient déjà dans la rue qui, attaquant subitement du doigt une note aigre sur la chanterelle de leurs instruments, interrogeaient de l'œil la façade de l'hôtel pour savoir si le voyageur, sur ce bruit, ne mettrait pas le nez à une fenêtre.

Ce n'était point trop mal raisonné, puisque Camille ouvrit sa croisée et leur fit signe de monter. Les garçons de l'hôtel pestaient en suivant des prunelles le long des escaliers ces deux Napolitains, croyant à un concert en chambre.

— Bravo, Castagno ! Bravissimo, Castagna, leur cria Camille quand il les vit entrer dans sa chambre.

— Le padre envoie au signor ses compliments.

— Flatté ! très flatté ! Écoutez-moi maintenant un poco, comme vous dites. Vous allez descendre, là, dans la rue, entre les deux hôtels. Vous vous installerez en face de l'autre et vous jouerez toujours, jusqu'à ce que je vous arrête du geste ou de la voix parce qu'il y en aura assez.

— *Abbastanza*, signor ?

— Oui, *abbastanza*, si cela signifie assez. Je puierai après.

— *E facile*, signor, répondit Castagno.

— *Facilmente*, signor, appuya Castagna avec un sourire dans lequel éclataient trente-deux dents blanches comme trente-deux pétards.

Et ils descendirent, se plantèrent devant l'hôtel de Genève, préludèrent et y allèrent des doigts. Pendant ce temps, Camille, en observation derrière ses rideaux entrebâillés, attendit ce qui allait se produire dans les étages vis-à-vis.

La musique est comme le soleil. Le soleil fait s'ouvrir les fleurs et la musique les croisées. Aussi, par moment — plin-plan — une croisée s'épanouissait des deux vitres, et une tête, deux têtes, trois têtes apparaissaient. Camille les étudiait. C'était une dame très mûre ; c'était un jeune homme très vert. Un homme replet en pantalon avec des

bretelles ; une femme mince en jupon avec une camisole. Quand Camille avait d'un regard déchiffré le personnage, il ne s'en préoccupait plus. Il ne soupirait qu'après une seule tête. Les autres lui étaient indifférentes. Des fenêtres s'ouvraient toujours, mais ce n'était jamais la bonne. Il n'en restait plus que deux impitoyablement closes et closes. Elle est là, sinon ils logent sur la cour. Le cœur de Camille dictait à l'unisson de sa montre.

Enfin — plin, plan — et Camille aux aguets poussa un cri léger :

— La voilà ! je la reconnais. Hélas ! une martyre entre ses deux bourreaux !

En effet, Eva entre son père et sa tante. Le père ne s'attarda pas au balcon. La tante, au contraire, s'y accouda et Camille détailla la jeune fille avec complaisance et enthousiasme. Son front lui sembla plus noble, son nez plus délicat, ses yeux plus grands et plus caressants, sa bouche plus tendre et spirituelle, l'évala de son visage plus distingué, ses cheveux plus riches et plus noirs. Camille, affolé, se jura qu'il n'aurait qu'elle pour femme ou mourrait célibataire, et qu'il sauterait pour elle toutes les banquettes du Destin, au risque de s'y rompre les os.

Les deux Italiens s'escriaient des doigts et de l'archet. Il pleuvait de la musique sautillante et joyeuse. Il pleuvait aussi de la monnaie et le

pensées est une des plus belles conquêtes de la Révolution. Sachons la conserver intacte...

Liberté pour l'écrivain qui pourra défendre sans entrave ses idées et ses convictions; liberté pour le lecteur, jaloux de s'éclairer, qui pourra choisir librement ses livres et ses journaux. Laissons les partisans du Syllabus imposer aux naïfs les lectures orthodoxes. Le citoyen libre doit pouvoir fixer son choix lui-même... (parmi les nombreuses Petites Frances qui desservent chaque région. N. D. L. R.)

Pas de favoritisme, pas d'organes officiels...

DISCOURS SUR L'ÉPURATION DU PERSONNEL

«... L'Etat doit exiger de ses fonctionnaires une compétence indiscutable, des connaissances professionnelles acquises par une longue expérience...»

(APPENDICE ajouté en février 1889.) C'est de la sorte qu'a procédé Wilson. Pour achever son éducation politique, il a étudié sur place toutes les spécialités: C'est au ministère de la guerre, avec Caffarel pour professeur, qu'il a approfondi les questions techniques. — Il a appris la politique extérieure dans le salon diplomatique de la Ratazzi. — En matière de postes et télégraphes, il a expérimenté lui-même un système d'affranchissement économique. — Quant à la réforme judiciaire et à la simplification de la procédure, personne n'est mieux renseigné que lui: trois mois durant, il a passé ses journées à subir des interrogatoires, escamoter des enquêtes, jouer au plus fin avec les juges d'instruction... A lui seul occupait trois de ces magistrats, quatre commissaires de police et deux substituts du procureur... Une vie laborieuse et absorbante s'il en fut, et qu'on ne peut mener qu'à la condition d'être millionnaire.

Le voyage de l'empereur Guillaume

Les Viennois sont invités à arborer le drapeau de l'empire allemand. Depuis Sadowa il n'y a pas eu de circonstances aussi solennelles que celle-ci, et dans lesquelles les couleurs allemandes aient été déployées. Les visites précédentes des personnages allemands dans la capitale autrichienne ont eu un caractère plus intime, la population voyait passer les hôtes de l'Empereur et c'était tout.

Aujourd'hui il n'en est pas de même, Guillaume fera une entrée solennelle. Voici les dépêches concernant la visite de l'empereur d'Allemagne à Vienne:

Vienne, 2 octobre.

Sur l'ordre de l'Empereur, tous les archiducs se rendront à la gare pour recevoir l'empereur Guillaume.

Le cortège, en sortant de la gare, suivra le faubourg au pas jusqu'à la Hofburg, et les voitures seront découvertes, si le temps le permet. On arrivera à 9 h. 40 au château impérial, où l'Impératrice attendra l'empereur Guillaume.

Outre les membres de la famille impé-

riale et les hauts dignitaires de l'empire, le dîner qui aura lieu jeudi comprendra les ambassadeurs, les dignitaires de l'Eglise et les autorités militaires.

Le grand concert, qui sera donné demain, dans la salle des Chevaliers, commencera à sept heures et demie. Les principales parties de ce concert sont des ouvertures de Guillaume Tell et de Parsifal et le scherzo du Songe d'une nuit d'été.

L'empereur Guillaume est accompagné de vingt-deux officiers et fonctionnaires, parmi lesquels le comte de Bismarck, les généraux Hahke et Brauchitsch, et le docteur Leuthold.

Vienne, 2 octobre.

La police a pris des mesures rigoureuses pour le maintien absolu de l'ordre à l'arrivée de Guillaume II. Une ordonnance du préfet de police interdit la circulation des voitures et des piétons dans les rues que traversera le cortège à partir de sept heures et demie du matin. Les voyageurs se rendant à la gare ou en venant devront faire un détour par les rues parallèles.

Une seconde ordonnance prescrit aux propriétaires des maisons situées sur le parcours du cortège de fermer toutes les issues aboutissant aux greniers, afin d'empêcher les crieries de monter sur les toits; les concierges devront se tenir à l'entrée des portes cochères pour surveiller les allants et venants, afin d'empêcher les vols et pour mettre obstacle à l'établissement de tribunes, d'échelles ou de chaises sur les trottoirs.

Les habitants pourront pavoiser leurs maisons avec les drapeaux autrichiens-hongrois, avec ceux des autres pays de la couronne et avec le drapeau de l'empire allemand, noir, blanc, rouge. Les drapeaux de toute autre couleur sont interdits, et particulièrement le drapeau noir, rouge et or, qui sert aux nationalistes allemands. L'avis porte qu'un tel drapeau ne serait pas à sa place, et qu'il ne sera pas toléré.

Un ordre de la place désigne aux différents corps de troupes les emplacements qu'ils devront occuper à partir de huit heures du matin. Les troupes seront commandées par le général de Zambour. Pendant tout le séjour de Guillaume II à Vienne, les officiers et soldats ne pourront sortir qu'en tenue de parade.

Jusqu'à présent la population de Vienne paraît très indifférente; il y a même peu de curiosité.

Vienne, 2 octobre.

Le prince de Galles, qui évite de se trouver à Vienne en même temps que l'empereur Guillaume, est parti pour Mikolez, petite ville de la Hongrie où le régiment de hussards dont il est le titulaire tient garnison. De là il se rendra à Sinaia pour faire visite au roi de Roumanie, et ne rentrera à Vienne qu'après le départ de Guillaume II pour l'Italie.

NOUVELLES MILITAIRES

Aujourd'hui 3 octobre se mettent en route les conscrits de la classe 1887 affectés à la cavalerie.

Quant à ceux désignés pour servir dans d'autres armes ou services, ils ne partiront qu'en novembre, savoir: les hommes de la 1^{re} portion, le lundi 12, et la seconde portion le lundi suivant.

Le ministre de la guerre a déclaré que les devancements d'appel seraient acceptés dès maintenant par les bureaux de recrutement.

Les jeunes soldats devant faire partie des régiments séparés de leurs dépôts seront dirigés sur les portions actives de leur corps.

FÊTES MILITAIRES

Le colonel Robert, commandant le 85^e de ligne, en garnison à Côme, a pris une décision excellente pour instituer des fêtes militaires de régiment. Voici l'ordre qu'il a fait lire aux compagnies:

« Les victoires inscrites au drapeau du 85^e seront célébrées de la manière suivante: Le réveil sera fait par les tambours et les clairons réunis et par la musique qui jouera pendant une heure.

Le drapeau national sera hissé à la grille d'entrée de la caserne. Les officiers et les soldats prendront, dès le réveil, la grande tenue. A huit heures, les commandants de compagnie, accompagnés de leurs officiers, se rendront à la caserne, réuniront leurs hommes et leur feront le récit de la victoire remportée par leurs ancêtres et leurs aïeux; ils les feront ensuite se découvrir, et citeront à l'ordre les officiers et les soldats qui s'y seront distingués.

Le repas du soir sera augmenté et amélioré; une ration de vin sera distribuée sur les ordinaires. Le soir, musique au drapeau de huit à neuf heures; puis on exécutera une retraite aux flambeaux. Tout le régiment aura la permission de onze heures. L'entrée de la caserne sera pavoisée. Les officiers devront arborer à leur domicile personnel le drapeau national.

Les victoires inscrites au drapeau du 85^e sont les suivantes: passage du Tyrol (22 mars 1797); Auerstaedt (14 octobre 1806); Sébastopol (8 septembre 1855); Solferino (24 juin 1859).

L'initiative prise par le colonel du 85^e ne saurait être trop recommandée. Il n'y a pas de meilleures fêtes à instituer que celles qui célèbrent nos victoires.

LES DISPENSÉS

Les jeunes gens dispensés du service militaire, en vertu de l'article 47, appartenant à la classe 1887, seront appelés à la même époque que les hommes de cette classe affectés à des armes autres que la cavalerie, c'est-à-dire le 12 novembre prochain, pour accomplir leur période d'instruction de deux mois.

UN NOUVEAU RENVOI PARTIEL DE LA CLASSE 1884

Après entente de la commission supérieure de guerre, le ministre de la guerre vient de décider qu'une seconde portion de 40,000 hommes de la classe 1884 serait libérée à la fin de l'année par anticipation.

— Oui, per la blessure di fratello? appuya Castagna avec un miaulement de chatte.

Camille tira un autre franc et conduisit à la porte le couple fraternel. Il avait pris son parti du vol et de la mendicité qui exploitent les étrangers à Naples au grand et petit jour. D'ailleurs, l'apparition de la déesse pénate de son ménage lui remplissait encore les yeux, le cœur et l'esprit.

— Au revoir, mouso francese, baragouins Castagna Bosca.

— A rivedersi, signor squisississimo, chanta Castagna Bosca.

— Oui, oui, monsieur français et très exquis! C'est bon.

Et Camille envoya aux deux musiciens sa porte sur le dos. Puis, se frottant les mains, il se cria tout haut et avec un accent plein de résolution et de sous-entendus:

— Et maintenant?

Et maintenant il fallait réfléchir, aviser, se décider enfin. Rien n'était moins facile que de se décider, pourquise le dissimuler? Camille arrivait fatalement à cette conclusion: se présenter sans autre forme ni retard. Mais... mais... Que de mais en effet se dressaient tout à coup terrifiants!

(A suivre.)

LE LABEL POUR LA CAVALERIE

Nous lisons dans le Ralliement de Belfort: « Sous peu de jours, dès le retour à Nancy du 40^e régiment de hussards revenant des manœuvres, on distribuera aux hommes le mousqueton Lebel.

« Cette arme est exactement construite comme le fusil Lebel; elle a la même portée, mais est plus courte et plus élégante. C'est un vrai petit bijou.

« Notre régiment de hussards ne saurait tarder à recevoir la même arme. »

Dimanche, à Angers, la musique du 2^e d'artillerie-pionniers a conduit à la gare 2 compagnies du régiment, qui se rendent à Valence pour prendre part aux manœuvres du pontage du Rhône, qui dureront une quinzaine de jours.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

UNION SAUMUROISE

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

CONCOURS PUBLIC DE TIR DE 1888.

1^{er} cent. — Fusil Gras, à 200 mètres.

Prix d'honneur: M. Davy, brigadier-fourrier à la 5^e compagnie de cavaliers de remonte.

CIBLE FIXE.

Prix, M. Ménagé; épingle argent, M. Milon; médaille, M. Puichaud.

CIBLE A VOLONTÉ: 171 TIREURS.

1^{er} prix, M. Milon; 2^e, M. Puichaud; 3^e, M. Girault; 4^e, M. Ménagé; 5^e, M. Lamy; 6^e, M. Bouchereau; 7^e, M. Menier (L.); 8^e, M. Boisnier; 9^e, M. Davy.

Épingle argent: MM. Bonneau et Marquays; médailles: MM. Chausset, Doussain et Rolland (Remy).

2^e cent. — Revolver d'ordonnance, à 30 mètres.

Prix d'honneur, M. Ménagé.

CIBLE FIXE.

Prix, M. Ménagé; épingle argent, M. Menier (L.); médaille, M. Milon.

CIBLE A VOLONTÉ: 74 TIREURS.

1^{er} prix, M. Menier (L.); 2^e, M. Ménagé; 3^e, M. Bouchereau; 4^e, M. Milon. Épingle argent, M. Boisnier; médaille, M. Puichaud.

3^e cent. — Fusil Gras, tir réduit à 25 mètres.

Prix d'honneur, M. Menier (L.).

CIBLE FIXE.

Prix, M. Menier (L.); épingle argent, M. Guyonneau, de Montreuil; médaille, M. Menier (E.).

CIBLE A VOLONTÉ: 284 TIREURS.

1^{er} prix, M. Menier (L.); 2^e, M. Boisnier; 3^e, M. Sechet; 4^e, M. Guyonneau; 5^e, M. Courtais; 6^e, M. Lamy; 7^e, M. Menier (E.); 8^e, M. Doussain; 9^e, M. Puichaud; 10^e, M. Guin; 11^e, M. Maurette; 12^e, M. Bonneau; 13^e, M. Milon; 14^e, M. Ayrault, de Brézé.

Épingles en argent: MM. Bouchereau et Langlois; médailles: MM. Rolland (Rodolphe), Gourret, Lamy, Teuloup, Rolland (Remy), Guillemoteau.

4^e cent. — Carabine 6 mill., à 12 mètres.

Prix d'honneur, M. Menier (L.).

CIBLE FIXE.

Prix, M. Milon; épingle argent, M. Bonneau; médaille, M. Doussain.

CIBLE A VOLONTÉ: 274 TIREURS.

1^{er} prix, M. Menier (L.); 2^e, M. Maurette; 3^e, M. Bonneau; 4^e, M. Guyonneau; 5^e, M. Pairault, de Bourgueil; 6^e, M. Perrault, de Brézé; 7^e, M. Doussain; 8^e, M. Bouchereau; 9^e, M. Langlois; 10^e, M. Ayrault; 11^e, M. Aveline; 12^e, M. Gaudrez, de Montreuil; 13^e, M. Milon; 14^e, M. Gourret.

Épingles argent: MM. Davy et Brunet; médailles: MM. Rolland (Rodolphe), Courtais, Boisnier, Lamy, Menier (E.).

5^e cent. — Pistolet à 12 mètres.

Prix d'honneur, M. Boisnier.

CIBLE FIXE.

Prix, M. Guyonneau; épingle argent, M. Boisnier; médaille, M. Bouchereau.

CIBLE A VOLONTÉ: 444 TIREURS.

1^{er} prix, M. Bouchereau; 2^e, M. Guyon-

pièces de cuivre tintaient et rebondissaient sur le pavé. La jeune fille vidait ses poches petit à petit; chaque fois, une moue charmante accompagnait le geste de la main. La tante à ce manège souriait avec bonté. Le père, lui, revenait parfois à la fenêtre, après une assez longue éclipse, avec un air grognon, des saccades d'épaules, des impatiences mal contenues. Évidemment, cet ancien militaire-là n'aimait pas la musique.

— Troupier, va! bougonnait Camille. Quand on affectionne le sang et qu'on a reçu dans le massacre, on reste glacé aux fioritures de la mélodie. C'est égal; tu es le père de ma femme, et je te pardonne.

Castagno et Castagna ne se lassaient pas de martyriser les cordes du violon et de la mandoline. C'était leur consigne, et, de plus, l'averse des soldis persistait à leurs pieds. Le bénéfice s'en doublait.

L'ancien officier, ne pouvant plus réprimer ses agacements, revint au balcon avec un pas accéléré d'exercice militaire. Il se pencha en grimaçant dans sa moustache, et jeta là-bas avec force une pièce de deux sous comme on lance un caillou. Il cédait à une pensée de vengeance et à un mouvement de colère. En effet, les dix centimes vigoureusement lancés allèrent frapper Castagno à la tête, sous les ailes de son feutre.

Le violon interrompit subitement un *ritornello* passionné, et un juron de plus bel italien sortit de

la bouche de l'exécutant. L'exécutant porta à son front la main armée de l'archet tout en se dirigeant vers le projectile pour le ramasser.

— Ah! fit Camille qui avait tout vu et tout interprété, la grimace des moustaches et la bratilité du bras.

La jeune fille, sollicitée par le marouffe paternel, s'était retirée de la fenêtre, visiblement contrariée. Lui, avait, de fort mauvaise humeur, refermé la croisée. Aussi, Camille, entr'ouvrant la sienne, se baissa-t-il vers la rue et, au moyen de psit, psit, imposa silence aux musiciens, tandis que d'un signe il leur ordonna de monter.

— Me voilà fixé. Elle loge bien là. Il ne me reste plus maintenant qu'à dresser mes batteries et à engager résolument le combat.

Le frère et la sœur Bosca avaient poussé la porte de sa chambre. Castagno, mécontent et se grattant la tête; Castagna souriant toujours imperceptiblement de ses étincelantes mâchoires.

— Ah! signor, gémit le matois violoneux, m'a fait mal, le mouso.

— Tu n'en mourras pas et tu voudrais, certes, être lapidé tous les jours de cette monnaie-là. Tiens! voici un scudo, cinq francs.

Castagna tendit la main et la laissa ouverte dans cette posture.

— Et per la blessure, signor?

— Ah! per la blessure, brigand?

beau; 3°, M. Ayrault; 4°, M. Boienier; 5°, M. Julienne; 6°, M. Rolland (Rodolphe). Epingle argent: MM. Menier (E.) et Menier (L.); médaille, M. Milon.

Genl. — Délégations des Sociétés
FUSIL GRAS. — TIR REDUIT A 25 MÈTRES
1^{er} prix, Brézé. — 2°, Saumur.
CARABINE 6 MILL., 12 MÈTRES
1^{er} prix, Saumur; — 2°, Brézé.
PISTOLET, 12 MÈTRES
1^{er} prix, Brézé; — 2°, Saumur.

FÊTE DE GYMNASTIQUE

Médailles commémoratives en vermeil

Société de Gymnastique d'Angers.
Société de Gymnastique de Tours.
Société de Gymnastique de Chinon.
Marcheurs de l'Anjou.
Société de Gymnastique de Saumur.

PIGEONS VOYAGEURS

Société colombophile d'Angers: une médaille argent; deux médailles bronze.
Société colombophile de Châtellerault: une médaille argent; deux médailles bronze.

Le Président, G. DOUSSAIN.

Quand une feuille républicaine émet des idées justes et modérées, ce serait vraiment grand dommage de ne pas les reproduire... pour la curiosité du fait. On lit dans le National:

« L'instituteur qui, en classe, hoche la tête ou cligne les yeux d'un air qu'il croit malin quand le nom de Dieu vient à être prononcé devant lui; qui, dans le pays, se pose comme une sorte d'anti-curé, et conduisant la commune sous le nom d'un maire qu'il tâche de faire élire le plus incapable possible, essaye d'exercer à son tour la prépondérance jadis arrachée au presbytère; celui-là est un maître à réprimander et un agent qui rend à la République de mauvais services. Il ne remplit pas sa charge, et, en même temps, il dépasse son rôle. Il cesse d'être le maître de l'enfance pour se transformer en sous-préfet communal. La génération future en pâtit, et la génération actuelle en est mécontente. »

Les instituteurs qui font de la politique feront sagement de méditer ces paroles d'un journal qui ne saurait leur être suspect.

LES OBSÈQUES DE M. GODIN

Lundi, à 10 heures, l'enterrement de M. Godin, président du Tribunal civil d'Angers, dont nous avons annoncé le décès, a eu lieu à Savennières.

Une foule nombreuse était venue d'Angers. Nous remarquons, parmi les membres de la famille, M. Pichard, avoué à la Cour, beau-frère du défunt; M. Le Baron, notaire à Saumur, son gendre; puis dans le cortège M. le Premier Président, M. le Procureur général, plusieurs magistrats de la Cour d'appel, M. Bissaud, avocat général, M. Unal, vice-président du Tribunal civil, M. Noguères, procureur de la République, M. Trébus, substitut, et plusieurs autres notabilités de l'administration et de la magistrature.

Au cimetière, deux discours ont été prononcés: l'un par M. Noguères, l'autre par M. Unal.

Baugé. — Mercredi dernier ont eu lieu les funérailles de M. Letourneur, avoué depuis 1854, plusieurs fois président de chambre, président du bureau d'assistance judiciaire. M. Letourneur était âgé de cinquante-quatre ans.

La Journal de Baugé annonce que, grâce à la municipalité, les décors et les ornements du théâtre de cette ville vont être complètement restaurés. Le dernier coup de vernissage datait de 1844!!!

MANDAT D'ARRÊT

M. Tanqueray, juge d'instruction à Baugé, communique à MM. les procureurs de la République de la région, la note suivante:

« A la date du 31 août dernier, une tentative d'assassinat a été commise, en la commune de Huillé, sur une fille Célestine Brisset, qui a désigné pour être ses agresseurs deux individus étrangers dont elle a ainsi donné le signalement:

« Le plus grand, de taille moyenne, pouvait avoir une vingtaine d'années et portait toute sa barbe noire; il était vêtu en velours brun, pantalon et paletot, et coiffé d'une casquette. Comme signe particulier, il portait derrière le dos un sac en cuir comme en ont les ouvriers serruriers.

« L'autre était plus petit et plus jeune; il était vêtu d'un petit paletot et d'un pantalon en coton bleu, et coiffé d'une casquette d'ouvrier; il était blanc de figure et sans barbe.

« Il y a mandat d'arrêt.

« Une montre cylindre argent, à recouvrement, 13 lignes, portant le numéro 2063, a été par eux soustraite à la fille Brisset, et je vous prierais de vouloir bien prescrire à cet égard toutes recherches utiles chez les bijoutiers, horlogers, brocanteurs. »

CHOLET. — La grève continue toujours à Cholet et dans les communes voisines. Des socialistes sont là poussant les malheureux ouvriers à cesser leur travail; aussi la misère s'accroît de jour en jour. Dans une réunion tenue la semaine dernière, un des meneurs s'est écrié que la grève ne pourrait finir que par le *Watrinage* des patrons.

On écrit d'Evrune et de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée), que la grève continue et qu'une grande surexcitation règne parmi les ouvriers. Un certain nombre de tisserands, qui avaient repris le travail, ont dû l'abandonner à nouveau, par suite des menaces que leur ont faites leurs camarades. Vendredi, une colonne de grévistes (une soixantaine) est partie de Cholet pour se rendre à Mortagne, où, après avoir fait le tour de la ville en procession, elle a pris, en compagnie des ouvriers de cette localité, la direction d'Evrune.

THOUARS. — Une nouvelle foire se tiendra annuellement le premier vendredi de novembre.

Association artistique d'Angers

La commission de l'Association artistique des Concerts Populaires d'Angers, dans sa séance du 30 mai 1888, a décidé la création d'un organe officiel chargé de la défense de ses intérêts.

La nouvelle feuille, qui porte le titre suffisamment explicite de *BULLETIN OFFICIEL de l'Association artistique d'Angers*, contiendra la série d'Angers-Revue et d'Angers-Musical et contiendra: les programmes, notice explicative et compte-rendu de chaque concert, nouvelles musicales, revue de la presse, etc., etc.

Son premier numéro paraîtra le 11 octobre prochain.

Le prix de l'abonnement, pour la saison, est de 2 fr. 50; celui du numéro, de 40 centimes.

Les bureaux du journal, 47, rue d'Alsace (Librairie Générale), reçoivent, dès à présent, communications, abonnements et annonces.

STATUE DE BALZAC A TOURS

Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Tours a confié à M. Paul Fournier, statuaire à Paris, l'exécution de la statue de Balzac, et il a décidé l'inauguration de ce monument pour le courant du mois d'avril 1889.

La souscription en cours restera ouverte au secrétariat de la mairie de Tours jusqu'à l'époque sus-indiquée.

Un Livre d'or a été destiné à recevoir les noms des souscripteurs et à les conserver dans les archives municipales.

CHATEAUBRIANT. — On annonce pour la mi-octobre au plus tard l'inauguration du tramway de Châteaubriant à Saint-Julien-de-Vouvantes: le nivellement de la ligne est achevé, les gares et maisonnettes sont prêtes, le personnel est désigné, les locomotives ont subi leurs épreuves, les wagons de marchandises sont là qui attendent, les coquettes voitures des voyageurs sont arrivées depuis quelques semaines déjà, il ne manque plus rien absolument, si ce n'est la réception des travaux et l'autorisation d'ouverture.

Nous ne pouvons pas en dire autant à Saumur.

LES MACHINES DE L'ORLÉANS

On avait mené grand bruit, il y a quelque temps, autour d'un nouveau type de locomotive à roues de 2^m 50 de haut essayé par les chemins de fer de l'Etat.

Les résultats obtenus n'ont pas été, pa-

rait-il, mauvais; cependant ils sont dépassés de beaucoup par les nouvelles locomotives que va adopter la compagnie d'Orléans.

Les expériences faites ont donné des résultats véritablement merveilleux.

La nouvelle machine du dépôt de Tours a gagné 22 minutes de Poitiers à Tours au train Sud-Express, réalisant ainsi la vitesse commerciale de 102 kilomètres et une vitesse effective de 120 kilomètres.

Les nouvelles dispositions de foyer et de cylindres à vapeur, système Polonceau, ont seules permis d'obtenir, mardi dernier, les résultats précités.

La Compagnie va mettre en circulation, sans tarder, dix-sept de ces machines; l'une d'elles sera envoyée à l'Exposition avec l'une des voitures à couloir central que la Compagnie construit en vue de diminuer les attaques dans les voitures.

Depuis longtemps l'opinion publique réclame, d'ailleurs, ces wagons déjà employés en Suisse, en Amérique.

AGONIE DE LA « TOURNURE »

Dédié au beau sexe:

Il paraît que la tournure, cet extraordinaire appendice dont le succès a été si considérable pendant quatre ou cinq ans, va disparaître cet hiver. Avec la soif du nouveau qui les caractérise, les couturières parisiennes ont résolu d'extirper de l'habillement féminin ce *post-scriptum* tyrannique. Mais, en véritables diplomates qu'elles sont, ces dames vont procéder par la douceur; la tournure va diminuer de volume, puis s'aplatir et enfin disparaître tout-à-fait. On assure, dans le monde bien informé de la mode parisienne, qu'au printemps prochain, le « petit strapontin » ne sera plus qu'un souvenir.

Extrait du journal *Les Petites Affiches* du 25 septembre 1888.

Compagnie des Chemins de fer à voie étroite DE L'OUEST

RÉSEAU DE SAUMUR

Par décision du conseil d'administration en date du 22 septembre 1888, les actionnaires de cette Compagnie sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 17 octobre 1888, au siège social, 44, rue Baudin, à Paris.

ORDRE DU JOUR

- 1° Recours contre mesures administratives;
- 2° Modifications aux statuts;
- 3° Augmentation du capital social.

Paris, le 24 septembre 1888.

Pour le conseil d'administration,
Le président,
GIACOBBI.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

DE LA COMPAGNIE DES

CHEMINS DE FER A VOIE ÉTROITE de l'Ouest

RÉSEAU DE SAUMUR

En vue de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 1888, tous les porteurs d'actions sont invités à se faire connaître de suite par lettre adressée au Bureau du journal, sous les initiales V. R. H.

Une communication importante leur sera adressée aussitôt.

Il est de l'intérêt de tous que la lumière soit faite sur les TRAMWAYS SAUMUROIS

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 29 septembre:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Au jour le jour, par Hugues Le-Roux. — Nos gravures: Les manœuvres du 3^e corps; Théâtre illustré: Comédie-Française: *François le Champi*; Odéon: *Crime et Châtiment*; Beaux-Arts: *Paysannerie*; Gustave Boulanger: M. Isidor; Les cadeaux de la princesse Lætitia; La statue de Baudin. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Chronique du sport. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréation de la famille. — Rébus.

GRAVURES: Le Théâtre illustré: Comédie-Française: *François le Champi*; Odéon: *Crime et Châtiment*. — Montbard: Les fêtes du centenaire de Buffon. — Les grandes manœuvres du 3^e corps: L'artillerie protégeant le passage de l'Epte; Construction d'un pont par le génie, sur l'Epte. — Beaux-Arts: *Paysannerie*. — M. Isidor. — M. Gustave Boulanger. — Les cadeaux offerts à la princesse Lætitia. — La statue de Baudin. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 octobre.

La physionomie générale du marché est plus satisfaisante. Le 3 0/0 clôture à 82.80; le 4 1/2 0/0 à 105.60.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.367. Les Obligations foncières et communales sont un bon courant de demandes au comptant.

La Société Générale est aux environs de 480. Les 64,000 obligations qu'émettra le 6 octobre la Compagnie des chemins de fer de l'ouest de l'Espagne sont remboursables à 500 fr. en 99 ans. Elles rapportent 20 fr. d'intérêt annuel, exempté de tous impôts et payable par semestre. Le service des intérêts et d'amortissement est assuré jusqu'à l'ouverture de l'exploitation et pendant les dix années suivantes par la Compagnie Royale des chemins de fer portugais. Ainsi donc, quand la Compagnie de l'ouest de l'Espagne aura à faire face au service des 64,000 obligations, la ligne sera en exploitation depuis dix ans, c'est à dire quelle sera entrée dans la période du plein produit. De tels avantages expliquent suffisamment l'empressement des capitalistes à envoyer leurs souscriptions au Crédit industriel et à la Société Générale.

L'action de Panama finit à 276.25.

L'obligation de Porto-Rico est demandée à 298. La garantie de l'Etat afférente à cette valeur s'élève à 2,027,795 fr. 74, tandis que l'annuité comprenant le service des obligations ne dépasse pas 1,612,679.50.

C'est le 6 octobre prochain que s'ouvrira l'émission de 30,000 obligations de 500 fr. 6 0/0 du gouvernement de Catamarca. Ces titres rapportant 30 fr. d'intérêt annuel sont remboursables au pair en 33 ans par voie de tirage au sort. Au taux d'émission qui est de 473.75 (soit net 472.50), le placement ressort à 6.53 0/0. Le service d'intérêt et d'amortissement est entouré des mêmes garanties que les précédents emprunts argentins.

Science pour tous

Surveillez le cerveau, l'estomac et les intestins, tenez-vous le ventre libre, faites usage des *Pilules Gicquel*, remède si souverain contre la constipation, la bile et les glaires, source de tant de maladies. Vous éviterez ainsi: maux de tête et d'estomac, manque d'appétit, étourdissements, congestions, fièvre, maladies du cœur, de la foie. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les *Pilules Gicquel*, au prix de 1 fr. 50 la boîte.

Théâtre de Saumur

Direction: JUSTIN NÉE

LUNDI 8 Octobre 1888

Ouverture de la saison théâtrale

LE BARBIER DE SÉVILLE

Opéra-comique en 4 actes, musique de ROSSINI.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

CONSEILS AUX MALADES

Il n'est plus de maladies incurables. La Dynamodermie, qui a, ces temps derniers, été expérimentée dans les hôpitaux de Paris et à l'Institut Dynamodermique, guérit radicalement les maladies de la moëlle et les affections du système nerveux; l'ataxie locomotrice, l'épilepsie, toutes les paralysies quel que soient le degré et l'ancienneté; l'asthme, les rhumatismes, la goutte, les névralgies et les affections arthritiques. Le traitement est essentiellement externe; il se suit la nuit et dispose le malade au sommeil. L'Institut Dynamodermique est dirigé par des médecins et chirurgiens ne traitant que par la Dynamodermie. Les malades peuvent être soignés et guéris par correspondance. Demander la brochure à l'Institut Dynamodermique, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris, qui l'adresse franco.

D^r DR MONPLAISIR.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur.

TOMATES NOUVELLES DE PROVENCE

En boîtes et en flacons, depuis 0 fr. 30 centimes.

Cette conserve de tomates ne diffère en rien comme qualité avec la tomate fraîchement cueillie.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e LEBARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire), et de M^e LEFOULLON, avoué à Paris, rue Chabanais, 4.

VENTE

SOUS BÉNÉFICE D'INVENTAIRE

Et sur baisse de mise à prix

Au plus offrant et dernier enchérisseur

En la mairie de Villebernier (Maine-et-Loire)

Et par le ministère de M^e LEBARON, notaire à Saumur

EN SEPT LOTS

Avec faculté de réunion DE DIVERSES

PIÈCES DE PRÉ

SISES SUR LES

Communes de Saumur et de Villebernier

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 21 octobre 1888, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en vertu et en exécution de :

1° Un jugement rendu en la chambre du conseil du tribunal civil de la Seine, le 3 juillet 1888, enregistré ;

2° D'un jugement rendu en la même chambre du conseil, le 21 septembre 1888, enregistré ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1° M^{me} Marie Locquet, épouse de M. Henri Mercier, sous-préfet de Béthune (Pas-de-Calais), y demeurant tous les deux ;

2° M. Henri Mercier, agissant tant en son nom personnel que pour assister et autoriser la dame son épouse ;

3° M. Henri-Théodore Locquet, sous-chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, demeurant à Paris, rue Galvani, n° 18 ;

Agissant en qualité d'héritier bénéficiaire de la succession de M. Charles-Henri Locquet, leur père, en son vivant rentier, demeurant à Paris, rue Descartes, n° 16, où il est décédé, le 20 septembre 1887 ;

Ayant pour avoué M^e Louis-Victor-Anatole Lefouillon, demeurant à Paris, rue Chabanais, n° 4 ;

Il sera procédé, le dimanche 21 octobre 1888, à midi, en la mairie de Villebernier et par le ministère de M^e LEBARON, notaire à Saumur, à la vente sous bénéfice d'inventaire, au plus offrant et dernier enchérisseur, de la propriété dont la désignation suit :

DÉSIGNATION DES BIENS

A VENDRE

Pièces de pré, sises sur les communes de Saumur et Villebernier.

1^{er} Lot.

96 ares 90 centiares de pré et quartier, Ile du Saule, Boire-du-Chapeau et les Rivières, compris sous le n° 1091 de la section A, de la commune de Saumur, pour une contenance de 16 ares 80 centiares, et pour une contenance de 40 ares 10 centiares, section A, de la commune de Villebernier, tenant au nord la Levée de la route Nationale de Briare à Angers, au levant le 3^e lot, au midi M. Cahouet, et au couchant le premier lot et M. Courtet.

2^e Lot.

50 ares 48 centiares de pré et quartier, Ile du Saule et Boire-du-Chapeau, compris sous le n° 1091 de la section A de la commune de Saumur, pour une contenance de 30 ares, et 1649 de la section A de la commune de Villebernier, pour 20 ares 48 centiares, tenant au nord le quatrième lot, au levant le cinquième lot, au midi M. Cahouet et au couchant le deuxième lot.

3^e Lot.

51 ares de pré et quartier, Ile du Saule et Boire-du-Chapeau, compris sous le n° 1091 de la section A de la commune de Saumur, pour 28 ares, et sous le n° 1649, section A de la commune de Villebernier, pour 23 ares, tenant au nord le quatrième lot, au levant le sixième lot, au midi M. Cahouet et au couchant le troisième lot.

4^e Lot.

70 ares 15 centiares de pré et quartier, Ile du Saule et Boire-du-Chapeau, compris sous le n° 1091 de la section A de la commune de Saumur, pour 35 ares 15 centiares, et 1649 de la section A de la commune de Villebernier, pour 35 ares, tenant au nord M. Moreau, au levant le septième lot, au midi M. Cahouet et au couchant le cinquième lot.

5^e Lot.

61 ares 23 centiares de pré et quartier, Ile du Saule et Boire-du-Chapeau, compris sous le n° 1091 de la section A de la commune de Saumur, pour 31 ares 23 centiares, et 1649 de la section A de la commune de Villebernier, pour 30 ares, tenant au nord à M. Moreau, au levant au huitième lot, au midi à M. Cahouet, au couchant au sixième lot.

6^e Lot.

64 ares 90 centiares de pré et quartier, Ile-du-Saule et Boire-du-Chapeau, compris sous le n° 1091 de la section A de la commune de Saumur, pour 34 ares 90 centiares, et 1649 de la section A de la commune de Villebernier, pour 30 ares, tenant au nord à M. Moreau, au levant au neuvième lot, au midi à M. Cahouet, au couchant au septième lot.

7^e Lot.

Ile du Saule, lot de la Digue et Boire-du-Chapeau, compris sous les numéros 1091 de la section A de la commune de Saumur pour 1 hectare 31 ares 21 centiares, 1649 de la section A de la commune de Villebernier pour 6 ares 88 centiares, et 1688, mêmes section et commune, pour 44 ares 63 centiares, tenant au levant et au nord M. Moreau, au midi la Loire et M. Cahouet et au couchant M. Cahouet et le huitième lot.

Ainsi d'ailleurs que le tout s'étend, se poursuit et comporte sans aucune autre garantie.

MISES A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par le jugement rendu par la chambre du conseil du tribunal civil de la Seine, le 21 septembre 1888, savoir :

Pour le premier lot, à la somme de deux mille francs, ci... 2.000

Pour le deuxième lot, à la somme de huit cents francs, ci... 800

Pour le troisième lot, à la somme de huit cents francs, ci... 800

Pour le quatrième lot, à la somme de mille francs, ci... 1.000

Pour le cinquième lot, à la somme de huit cents francs, ci... 800

Pour le sixième lot, à la somme de huit cents francs, ci... 800

Pour le septième lot, à la somme de deux mille francs, ci... 2.000

Total des mises à prix : huit mille deux cents francs, ci... 8.200

Fait et rédigé à Paris, le 28 septembre 1888, par l'avoué poursuivant soussigné.

Signé : LEFOULLON.

Enregistré à Paris, le 28 septembre 1888, n° 141, c^o 8. Reçu 1 fr. 88 cent., décimes compris.

Signé : MAITRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^e LEBARON, notaire à Saumur (Maine-et-Loire) ;

2° A M^e LEFOULLON, avoué, demeurant à Paris, rue Chabanais, n° 4 ;

3° Et sur les lieux pour visiter.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, Place Bilange, Saumur
PILLET-BERSOULLÉ, SUCC^r

Accordeur-Egaliseur de la Maison PLEYEL. — Fournisseur de l'Ecole de Cavalerie.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'en sa qualité de représentant de la Maison PLEYEL, il pourra vous offrir un grand choix de pianos neufs et d'occasion, de tous facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Vous trouverez également des harmoniums et des instruments de toutes sortes, ainsi que 500 partitions à choisir pour les abonnés à la lecture musicale.

Grand choix de musique pour vente et location.

Accords, réparations, échanges et locations de pianos.

MAISON DE CONFIANCE

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire,

Le Dimanche 27 octobre

1888, à midi,

UNE

MAISON

Située à Saumur,

Rue de Bordeaux, n° 55,

AVEC JARDIN

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M^e GAUTIER, notaire.

AVIS

Vente de récoltes d'Arbres fruitiers

Le VENDREDI 5 octobre 1888, à une heure du soir, à la Fuite et à Grenelle, commune de Saumur, il sera procédé, par le ministère de M^e Proux, commissaire-priseur, à la vente aux enchères de la récolte à faire sur une grande quantité d'arbres fruitiers, tels que pommiers, poiriers et noyers.

Le même jour, il sera vendu : charrette, équipement, charrue, herse, paille, fourrage et fumier.

Au comptant, plus 10 0/0.

TRES VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, place du Roi-René.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18.

Prix très avantageux.

Une importante maison de BOUCHONS, de la place de Reims, demande un Représentant sérieux.

S'adresser à l'Indépendant Rémois, à Reims.

MARBRERIE F. GUIGNON

Fondée en 1838.

L. GUIGNON FILS

SUCCESSEUR

Saumur, place Dupetit-Thouars

Cheminées riches et simples

Dessus de Meubles, Lavabos, Enseignes

Exécution de tous travaux en marbre, pierre et granit.

SUCRE DE CANNE POUR VENDANGES

Entrepôt : COURTET, rue Daillé, Saumur

35 FRANCS LES 50 KILOS

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chaplets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier et bandagiste. Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 OCTOBRE

Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	82 80	82 75	Est	800	800	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	531	532 50
3 % amortissable	85 50	85 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1312 50	1305	Ville de Paris, ob. g. 1857-1860	527 50	527	Est	398 50	397 50
3 % (nouveau)			Midi	1175	1176	1665 4/100	519	517 50	Midi	401 50	401
4 1/2 % (nouveau)	105 50	105 40	Nord	1620	1605	1869 3/100	407	406	Nord	412 75	413 25
Obligations du Trésor	508	506	Orléans	1350	1340	1871 1/2	399	397 50	Orléans	402 50	403
Banque de France	3920	3925	Ouest	922 50	926 50	1875 4/100	522 75	523 50	Ouest	402	401 75
Société Générale	490	488 76	Compagnie parisienne du Gaz	1420	1412 50	1876 4/100	529	526	Paris-Lyon-Méditerranée	399 50	401
Comptoir d'escompte	1050	1050	Canal de Suez	2240	2245		529	530	Paris-Bourbonnais	400	400
Crédit Lyonnais	630	627 50	C. gén. Transatlantique	550	560		484	483	Canal de Suez	602	605
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1273 50	1270	Russe 5 0/0 1870	101 40	101 50		388 50	388	Panama 6 0/0	360	358
Crédit mobilier	446 25	435									
Anal Inter.-Panama	287 50	270									

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

185

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.